

Autres charges

- Charges d'exploitation (60/65):
 - 60 : achats de biens (fournisseurs)
 - 61/62 : services (fournisseurs)
 - 63 : taxes (Etat)
 - 64 : charges de personnel (salariés et Sécu)
 - 65 : autres charges (redevances versées)
- Charges financières (66):
 - 661 : intérêts versés (prêteurs)
 - 665 : escomptes accordés (clients)
 - 666 : pertes de change
- Charges exceptionnelles (67)



Impôts et taxes

- Charges fiscales sur les salaires :
 - Formation professionnelle
 - Effort de construction
 - Taxe d'apprentissage
- Autres charges
 - Cotisation foncière des entreprises (CFE), taxe foncière
 - Taxe sur VdS, vignette, droits d'enregistrement



Les charges de personnel

- La rémunération du facteur travail représente un coût pour l'employeur
- Les charges de personnel concernent uniquement le personnel lié à l'entreprise par un contrat de travail
- Charges de personnel :
 - Salaire brut
 - Charges sociales patronales



Les composantes du salaire brut

- **Salaire brut** = salaire de base + heures supplémentaires + primes et gratifications + avantages en nature – absences décomptées
- **Salaire de base** : 151,67 heures x taux horaire
- **Heures supplémentaires (35 heures) sauf accord contraire** :
 - taux normal de la 36 à la 39ème heure
 - majoration de 25 % de la 40 à la 43ème heure
 - majoration de 50 % à partir de la 44ème heure



Les retenues sur salaires

- **Avances et acomptes**
- **Oppositions sur salaires** : somme déterminée par jugement et versée directement au créancier
- **Avantages en nature** : ils sont pris en compte pour le calcul des cotisations mais doivent être retranchés du salaire net car ils sont octroyés en nature
- **Salaire à payer** = salaire net (SB + éléments accessoires – cotisations) + indemnités – retenues



Les cotisations sociales

- Elles ont pour objectif de protéger les salariés contre certains risques (maladie, invalidité, chômage, vieillesse, décès, ...).
- Salariés et employeurs participent au financement des prestations versées aux personnes pour lesquelles ces risques se sont réalisés.
- L'employeur verse directement les cotisations sociales aux organismes suivants :
 - Urssaf : sécurité sociale (maladie, régime général de retraite, famille) + solidarité (CSG, CRDS) + assurance chômage
 - Agirc et arcco : retraites complémentaires



Du brut au net à payer

- **salaire brut** => SB + heures sup + AeN + prime – absence
- contributions sociales => csg + crds
- cotisations sociales => sécu, chô., retraite complémentaire
- = **salaire net de cotis.** => avance, opposition
- autres retenues
- avantages en nature
- + indemnités => transport
- = **net à payer**



La trésorerie

1. Les modes de règlement
2. Les effets de commerce
3. La gestion de trésorerie
4. L'état de rapprochement bancaire

Les moyens de paiement

- Règlement immédiat / différé
- Moyens de règlement :
 - Les espèces
 - Le chèque
 - Le virement
 - Le prélèvement
 - Le paiement par carte bleue



Les règlements en espèces

- Pièce de caisse :
 - document interne à l'entreprise constatant un encaissement ou un règlement en espèces
 - mouvements du compte 53- caisse (solde débiteur ou nul)
- Utilisation :
 - transactions commerciales < 750 €
 - paiement de salaires < 1500 €



Les règlements bancaires

- **Le chèque :**
 - C'est un écrit par lequel une personne (le tireur) qui a des fonds chez un banquier (le tiré) lui donne ordre de payer une somme d'argent au profit d'une personne désignée (le bénéficiaire)
- **Le virement bancaire :**
 - C'est un écrit par lequel une personne (le tireur) qui a des fonds chez un banquier (le tiré) lui donne ordre de prélever et transférer une somme d'argent sur le compte d'une autre personne (le bénéficiaire)
- **Le prélèvement automatique :**
 - C'est un virement permanent au profit d'une personne déterminée



Les règlements bancaires

512- Banque

Débit	Crédit
Dépôt d'espèces	Retrait d'espèces
Encaissement de chèques	Emission de chèques
Réception de virement	Ordre de virement



Les effets de commerce

- **Effet de commerce :**
 - Instrument de paiement et de crédit
 - L'effet à payer est une dette avec engagement de payer pour le client
 - L'effet à recevoir est une créance mobilisable pour le fournisseur



Les effets de commerce

- **La lettre de change (traite) :**
 - C'est un écrit par lequel une personne (le tireur) donne l'ordre à une autre personne (le tiré) de verser une somme d'argent à une date déterminée à une autre personne ou à lui-même (le bénéficiaire).
 - L'ordre émane du fournisseur
- **Le billet à ordre :**
 - C'est un écrit par lequel une personne (le souscripteur) s'engage à verser une somme d'argent à une date déterminée à une autre personne (le bénéficiaire).
 - L'ordre émane du client



La gestion de trésorerie

- Besoins de trésorerie
 - Le découvert bancaire
 - L'endossement des effets
 - L'escompte des effets de commerce
- Excédents de trésorerie
 - Acquisition de VMP
 - Cession de VMP et plus-value



Le découvert bancaire

- Insuffisance de trésorerie pour honorer ses échéances => demande d'autorisation de découvert bancaire
- C'est un crédit court terme => coût financier (661-charges d'intérêts) qui accroît le découvert
- Découvert bancaire ⇔ solde créditeur du compte banque



L'état de rapprochement bancaire

- Réciprocité des comptes « banque » et « entreprise » => soldes identiques de sens contraire
- Décalages dans l'enregistrement des opérations
- Etat de rapprochement : comparer le compte « banque » et le relevé bancaire :
 - 1) on pointe les sommes identiques
 - 2) on isole les sommes figurant sur un seul des documents
 - 3) on enregistre en comptabilité les mouvements figurant sur le relevé bancaire mais absent du compte « banque »



Investissement et financement

1. Investissement
 - Immobilisations incorporelles et corporelles
 - Immobilisations financières
 - Immobilisations produites
 - Immobilisations corporelles décomposables
2. Financement
 - L'emprunt
 - La subvention d'investissement
 - Le crédit-bail



Définitions

- Investissement :
 - acquérir ou fabriquer des immobilisations
- Immobilisations :
 - élément détenu ou contrôlé
 - Élément identifiable et valorisable
 - Valeur économique positive : éléments générant des ressources futures (flux (mouvements) nets de trésorerie)



Immobilisations

- Immos incorporelles :
 - Frais d'établissement (201)
 - frais de R&D (203)
 - brevets – marques – logiciels (205)
 - fonds commercial (207)
- Immos corporelles
 - Terrain (211)
 - Constructions (213)
 - Installations techniques, matériel et outillage (215)
- Immos financières
 - Titres de participation (261), créances rattachées (267)
 - Titres immobilisés : droit de propriété (271), droit de créance (272), activité de portefeuille (273)
 - Prêts (274)
 - Dépôts et cautionnement versés (275)



Immobilisations incorporelles et corporelles

- Valeur d'entrée dans le patrimoine :
coût d'acquisition HT = prix d'achat HT (net financier) + frais liés à l'acquisition
- Frais liés à l'acquisition :
 - Frais juridiques et fiscaux
 - Frais d'installation
 - Droits de douane



Comptabilisation

- Acquisition d'une machine (20 000 €) avec des frais d'installation (1 000 €)

2154	Matériel industriel	21 000	
44562	TVA sur immos	4 116	
404	Fournisseurs d'immos		25 116



Financement

- Financement des investissements :
 - Délai de paiement fournisseur
 - Capitaux propres (apports initiaux ou hausse)
 - Emprunts bancaires ou obligataires (dettes financières)
 - Crédit-bail : location avec option d'achat



Crédit-bail

- Principe du CB :
 - L'utilisateur choisit un bien auprès d'un fournisseur
 - La société de CB achète le bien au fournisseur d'immos
 - La société de CB loue le bien à l'utilisateur
 - L'utilisateur peut acquérir le bien en fin de contrat : c'est la levée de l'option d'achat



Les opérations de fin d'exercice

- Chapitre 1 : L'amortissement des immobilisations non financières
- Chapitre 2 : Les cessions d'immobilisation
- Chapitre 3 : La valorisation des stocks



L'amortissement

1. Le plan d'amortissement
2. Le mode d'amortissement
 - a. Linéaire
 - b. Dégressif
3. La comptabilisation de l'annuité
 - a. l'amortissement comptable
 - b. l'amortissement dérogatoire

L'amortissement

- La durée d'utilisation d'une immobilisation doit tenir compte de :
 - l'usure physique
- Montant amortissable :
 - Valeur brute (entrée au coût d'acquisition)
- Amortissement : fraction annuelle du montant amortissable imputée à la valeur brute
- Valeur nette comptable (valeur au bilan) :
 - Valeur d'entrée – amortissements cumulés



Éléments non amortissables

- Immobilisations incorporelles
 - Droit au bail
 - Fonds commercial
- Immobilisations corporelles
 - Terrains
- Immobilisations financières



Le plan d'amortissement

- Plan : tableau prévisionnel, à la date d'entrée, de la répartition de la valeur amortissable du bien
- Éléments du plan :
 - Imputation comptable
 - Date de début de consommation
 - Base de calcul de l'amortissement (VO)
 - Durée d'amortissement
 - Annuité d'amortissement
 - Amortissements cumulés
 - VNC = VO – amortissements cumulés



Modifications du plan d'amortissement

- Certains événements peuvent venir modifier le plan initial :
 - Changements techniques, évolution du marché => modification de la durée d'utilisation
 - Dépenses améliorant la performance du bien, dépréciation du bien => modification de la base amortissable



Les modes d'amortissement

- Amortissement linéaire
 - Taux d'amortissement : $t = 100 / \text{durée de vie}$
 - Annuité constante = $VO \times t$
 - Prorata temporis à la mise en service (jours d'utilisation au cours de l'exercice / 360)
- Amortissement dégressif
 - Taux d'amortissement dégressif : $td = t \times \text{coefficient majorateur}$
 - Coef : 1,25 (3-4 ans) / 1,75 (5-6 ans) / 2,25 (> 6 ans)
 - Annuité dégressive = $VNC \times td$
 - Prorata temporis au 1^{er} jour du mois de la date d'acquisition (nombre de mois d'utilisation / 12)
 - Qd $td < 1 / \text{durée restant à courir}$, on pratique l'annuité linéaire : $\text{amt} = VNC / \text{durée restant à courir}$



Exemple

- Matériel acquis le 10/3/N à 35 000 €
- Mise en service le 13/3/N, pour 5 ans
- Annuité constante :
 - $35000/5 = 7000$
 - 1^{ere} annuité : $7000 \times 287/360 = 5580,56$
 - dernière annuité : $7000 \times 73/360 = 1419,44$



Amortissement linéaire

Exo	Base	Annuité	Amts cumulés	VNC
N	35000	5580.56	5580.56	29419.44
N+1	35000	7000	12580.56	22419.44
N+2	35000	7000	19580.56	15419.44
N+3	35000	7000	26580.56	8419.44
N+4	35000	7000	33580.56	1419.44
N+5	35000	1419.44	35000	0



Amortissement dégressif

Exo	Base	Annuité	Amts cumulés	VNC
N	35000	10208.33	10208.33	24791.67
N+1	24791.67	8677.08	18885.41	16114.69
N+2	16114.69	5640.11	24595.52	10474.48
N+3	10474.48	5237.24	29762.76	5237.24
N+4	10474.48	5237.24	35000	0



Comptabilisation de l'annuité

- L'annuité d'amortissement est une charge non décaissable (classe 68) et un amoindrissement de la valeur d'un actif (classe 28)

		31/12/N	
6811	Dotation aux amts sur immos	500	
2818	Amt matériel bureau		500
		<i>Suivant plan d'amortissement</i>	



les cessions d'immobilisations

1. Principes
2. Comptabilisation de la cession
3. Régularisation à l'inventaire
 - a. Immos non amortissables
 - b. Immos amortissables
 - immos totalement amorties
 - immos partiellement amorties
 - immos dépréciées



Principes

- Motifs de cession
 - Remplacement par un équipement plus performant
 - Restructuration d'entreprise
- Etapes de comptabilisation
 - Enregistrement du produit exceptionnel à la date de cession
 - Enregistrement de la sortie du patrimoine à la clôture de l'exercice
- Plus ou moins-value de cession = prix de cession – VNC = PCEA – (VCEAC-dépréciation)



Régularisation à l'inventaire : immos non amortissables

- Constater la sortie du patrimoine des immos non amortissables
 - (1) Annulation de l'immo pour sa valeur d'origine
 - Cette perte de patrimoine est une charge exceptionnelle



Régularisation à l'inventaire : immos amortissables

- Immo totalement amortie
 - Amts cumulés = VO donc VNC = 0
 - Pas de perte à constater (on solde l'immo et les amts)
- Immo partiellement amortie
 - Complément d'amt (jusqu'à date de cession)
 - Annulation immo + amts
 - Constatation de la perte : VNC = VO – amts cumulés
 - PV (à calculer) = PCEA – VCEAC



Immo totalement amortie

- Cession d'une photocopieuse le 28/9/N totalement amortie, coût d'acquisition = 3 700 €

	31/12/N		
28183	Amt matériel de bureau	3 700	3 700
2183	Matériel de bureau		
	<i>Sortie de la photocopieuse</i>		



Immo partiellement amortie

- Immo acquise le 1/10/N-4 pour 80 000 € HT
- Amt linéaire sur 8 ans
- Cession le 1/4/N à 25 000 €

	1/4/N		
462	Créance sur cession d'immos	29900	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif		25000
44571	TVA collectée		4900



Immo partiellement amortie

	31/12/N		
6811	Dot. Amt sur immos	2500	
2815	Amt des instal.		2500
	<i>Dotation complémentaire</i>		
	31/12/N		
675	VCEAC	45000	
2815	Amt des instal.	35000	
215	Instal. Techn., matos		80000
	<i>Annulation</i>		



La valorisation des stocks

1. L'inventaire intermittent
2. Comptabilisation des stocks
 - 2.1. Annulation des stocks initiaux
 - 2.2. Création des stocks finals
3. Variation des stocks et compte de résultat

Les stocks et productions (classe 3)

- Ensemble des biens ou des services qui interviennent dans le cycle d'exploitation de l'entreprise pour être :
 - vendus en l'état ou au terme d'un processus de production à venir ou en cours
 - consommés au premier usage
- Stocks d'apros et de marchandises
 - MP (31)
 - Autres apros (32)
 - Stocks de marchandises (37)
- Production en-cours
 - En-cours de production de biens (33)
 - En-cours de production de services (34)
 - Stocks de produits finis (35)



L'inventaire intermittent

- Inventaire permanent non pratiqué :
 - Difficile de déterminer un coût d'entrée en stock
- Inventaire intermittent :
 - On assimile les achats à des charges et les ventes à des produits
 - Mise en sommeil des comptes de stock
 - Inventaire physique en fin d'exercice



L'inventaire intermittent

- Le stock final au dernier jour de l'exercice N devient le stock initial au premier jour de l'exercice N+1
- A l'inventaire, il convient :
 - d'annuler les stocks initiaux
 - de créer les stocks finals
 - d'intégrer au compte de résultat les variations de stocks (prise en compte de la consommation des biens achetés et de la production des biens fabriqués)



Valorisation des stocks

- **Stock final = quantités recensées x coût unitaire**
 - coût d'achat (biens achetés)
 - coût de production (produits finis, en-cours)
- **Méthodes d'évaluation du coût :**
 - CUMP : (valeur du stock initial + valeur des achats) / (quantité du stock initial + quantité achetée)
 - FIFO : premier entré, premier sorti



Comptabilisation des stocks : Annulation des stocks initiaux

- **Stocks de marchandises et de matières**
 - l'annulation du stock initial diminue l'actif (crédit d'un compte d'actif - stocks)
 - l'appauvrissement est considéré comme une charge (débit d'un compte de charges - variation de stocks)
- **Stocks de produits**
 - l'annulation du stock initial diminue l'actif (crédit d'un compte d'actif - stocks)
 - l'appauvrissement est considéré comme une diminution de produits (débit d'un compte de produits - variation de stocks)



Comptabilisation des stocks : Création des stocks finals

- **Stocks de marchandises et de matières**
 - La création du stock final augmente l'actif (débit d'un compte d'actif - stocks)
 - l'enrichissement est considéré comme une diminution de charges (crédit d'un compte de charges - variation stocks)
- **Stocks de produits**
 - La création du stock final augmente l'actif (débit d'un compte d'actif - stocks)
 - l'enrichissement est considéré comme un produit (crédit d'un compte de produits - variation stocks)



Variation des stocks et compte de résultat

- **Variation des stocks de marchandises et de matières**
 - Marchandises consommées = stock initial + achats de marchandises – stock final
 - Marchandises consommées = achats de marchandises + variation de stock (initial – final)
- **Variation des stocks de produits**
 - Production effective = stock final + production vendue – stock initial
 - Production effective = production vendue + variation de stock (final – initial)



Variation des stocks de marchandises et de matières

- 603 – variation des stocks a un solde débiteur :
 - stock initial > stock final
 - l'entreprise a consommé ou vendu dans l'exercice plus de matières ou de marchandises qu'elle n'en a acheté
- 603 – variation des stocks a un solde créditeur :
 - stock initial < stock final
 - l'entreprise a surstocké, elle a moins consommé qu'elle n'a acheté
- Les achats doivent être corrigés des variations de stocks afin de faire apparaître la consommation effective de l'exercice :
 - Coût d'achat des matières et marchandises = achats + variations des stocks (soldes débiteurs)
 - Coût d'achat des matières et marchandises = achats – variation des stocks (soldes créditeurs)



Variation des stocks de produits

- 713 - variation des stocks a un solde débiteur :
 - consommation de stocks
 - Stock final < stock initial
- 713- variation des stocks a un solde créditeur :
 - surstockage
 - Stock final > stock initial
- La production vendue doit être corrigée du montant de la production stockée pour faire apparaître la production effective de l'exercice :
 - Production de l'exercice = production vendue - variations des stocks (soldes débiteurs)
 - Production de l'exercice = production vendue + variation des stocks (soldes créditeurs)



Merci de votre attention

